



Défense : se réappropriier la question militaire

Sans aller jusqu'à une remilitarisation de la société, qui n'est ni souhaitable ni faisable, il s'agit d'inventer des outils pour retisser le lien entre la nation et son armée et susciter l'intérêt pour les questions de défense et de sécurité.

Telle est l'opinion que le Premier ministre, Edouard Philippe, a exprimée, le 18 octobre 2019 à Paris, devant les sessions nationales de l'Institut de hautes études de défense nationale et de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice.

Retour de la menace. La décision, prise en 1997 et effective en 2002, de suspendre le service militaire obligatoire a permis aux armées de se transformer en profondeur, véritable atout pour la nation. Toutefois, elle a conduit à un éloignement de la culture militaire, par une méconnaissance de ce milieu, de son fonctionnement, de ses missions, de ses réflexes et de ses valeurs. Les jeunes hauts fonctionnaires, qui n'ont plus accès à l'expérience de l'armée de conscription et vont assurer le fonctionnement de l'Etat, passent à côté de la chose militaire. Or, les opérations extérieures se sont multipliées depuis vingt ans. Aujourd'hui, la menace est devenue permanente, hybride, diffuse et aveugle

aux ramifications internes et externes et devant lesquelles une démocratie prospère peut et doit réagir, souligne le Premier ministre. Cette question politique, qui porte sur la cohésion sociale, doit être évoquée dans des débats publics et pensée dans le temps long. La nation prévoit d'abord un effort financier croissant pour les armées avec une augmentation de 1,7 Md€ en 2020, pour combler leur retard et s'adapter. Ensuite, les réserves opérationnelles et citoyennes au profit des armées et des forces de sécurité mettent en avant la richesse de l'engagement. Cette notion est réaffirmée dans le Service national universel, non militaire et en expérimentation chez des jeunes volontaires de 16 à 18 ans, car la République implique des droits et des devoirs, rappelle le Premier ministre. Il leur fait prendre conscience des enjeux de défense et de cohésion des citoyens face à la menace. Le rendre obligatoire nécessiterait un amendement de l'article 34 de la constitution française.

Idées, initiative et audace. Fanatisme religieux et terrorisme prospèrent sur fond d'ignorance, de pauvreté et de déscolarisation, rappelle le Premier ministre, qui préconise trois mesures immédiates pour défendre les valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de laïcité et de fraternité. La première consiste à faire bloc derrière : les victimes des attentats terroristes et leurs proches ; les soldats qui risquent leur vie dans les opérations extérieures ou sur le territoire national ; les services de renseignement qui déjouent des projets d'attentats terroristes ; les responsables politiques face à des situations très graves. La deuxième porte sur la vigilance des pouvoirs publics dans l'exercice de leurs missions, des ministères et directions centrales jusqu'aux échelons les plus proches du terrain. Depuis l'attentat du 3 octobre 2019 à la Préfecture de police de Paris, une revue générale des services de renseignement est en cours pour détecter les signaux faibles de l'islamisme radical. La vigilance repose plus sur le civisme que sur la surveillance généralisée et implique une évolution culturelle, difficile et potentiellement risquée. La troisième mesure concerne le discernement dans l'exercice des compétences, au bon niveau, en matière de défense et de sécurité. Cela exige appréhension collective des risques et connaissance des contraintes de la vie en commun.

Loïc Salmon

[IHEDN : vision présidentielle de la défense et de ses moyens](#)

[Sécurité : « Orphé », plongée au cœur des cellules de crise](#)

SNU : succès du module « Défense et mémoire »